



Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale  
de l'APEI Sablé-Solesmes du 13 juin 2014

## Les travaux à mener ou à poursuivre en 2014 et 2015 (Rapport d'orientation)

Pour l'année à venir, 2014-2015, les projets et les chantiers que doit porter l'APEI Sablé-Solesmes restent nombreux.

### **1. Signer la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire et Médico-Sociale avec l'ADIMC et le PRH.**

Ce projet est en route depuis bientôt 5 ans ; la phase de rédaction de la convention est engagée depuis le printemps 2014 avec l'appui du CREAL des Pays de la Loire ...les trois associations sont d'accord sur les actions à mettre en place : la rentrée prochaine doit être celle de la création du GCSMS.

Les établissements et services de notre association ont commencé à réfléchir aux dispositions à prendre pour pouvoir répondre aux demandes de stages ou d'accompagnement en partenariat avec l'ADIMC et le PRH des personnes en situation de handicap moteur de la région de Sablé.

Le Groupement n'est pas encore officiellement créé, mais déjà une autre association sarthoise a pris des premiers contacts en vue d'y adhérer ; le conseil d'administration aura sans doute - dans les mois qui viennent - à statuer sur cette demande.

### **2. Poursuivre les échanges et les concertations avec les associations du GIRAPH**

Une nouvelle journée inter associative est en préparation ; le thème des échanges sera « le projet personnalisé » : comment est-il concrétisé ? Quelle place y trouvent les usagers ? les familles ?... Comme pour la journée des CVS, le projet est de constituer des groupes de travail pour les personnes handicapées accompagnées par nos associations, pour les professionnels de nos établissements et services et pour les familles et administrateurs ...

Nous poursuivons également les échanges entre professionnels à l'occasion des formations professionnelles ou de rencontres entre les établissements.

Et bien sûr les temps d'échanges et de concertation entre les équipes de direction seront poursuivis.

### **3. Signer le CPOM de l'APEI avec l'ARS Pays de la Loire et le Conseil Général de la Sarthe**

Un premier diagnostic a été établi ; l'équipe de direction a préparé les éléments complémentaires réclamés par les administrations. Une prochaine rencontre est prévue à la fin de ce mois pour poursuivre le travail préparatoire ... Les prochaines étapes seront de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre dans 5 ans, et les moyens qui seront nécessaires, afin de signer le CPOM tripartite en fin d'année et le mettre en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Parallèlement, les services du siège, et l'équipe de direction doivent se préparer pour le mois de janvier aux évolutions que le fonctionnement en CPOM va entraîner dans la gestion des ressources allouées à l'APEI Sablé-Solesmes, et mettre en place de nouveaux protocoles de suivi des budgets.

### **4. Ouvrir le chantier d'agrandissement des bâtiments de l'ESAT**

Les plans du nouveau bâtiment et du réaménagement d'un atelier espace vert en vestiaire et en bureau sont validés ; le dossier de demande de permis de construire est en cours ; le plan de financement reste à finaliser ; les appels d'offre seront lancés à la rentrée de septembre : la construction devrait débuter avant la fin de l'année 2014 ou au début de l'année 2015.

## **5. Définir les projets d'extension des constructions du foyer d'hébergement**

Plusieurs options sont à l'étude pour se doter d'une lingerie conforme aux normes d'hygiène et de sécurité (normes RABC), pour permettre le maintien de l'hébergement de personnes vieillissantes, pour répondre aux demandes d'accueil de personnes à mobilité réduite ...

L'association, avec l'équipe des professionnels et la direction du foyer doit choisir entre plusieurs solutions, qui pourraient être complémentaires : construire de nouveaux bâtiments ?... acheter et réaménager une maison mise en vente par des voisins du foyer ?... L'importance des enjeux de ce choix pour l'avenir de notre établissement méritent de prendre du temps pour approfondir les différentes pistes à l'étude aujourd'hui : la décision sera à prendre en fin d'année 2014. Les réflexions se construisent en lien avec nos partenaires institutionnels qui agissent sur le même territoire.

## **6. Réécrire en les actualisant les projets d'établissements et de services**

Le travail est déjà bien engagé dans tous les établissements et services ; à la demande de l'ARS, nous avons accepté d'attendre la signature du CPOM pour finaliser les projets institutionnels :

- en s'appuyant sur les orientations définies dans le projet associatif,
- en intégrant toutes les évolutions réalisées depuis 2008, et les conclusions des évaluations internes,
- en prenant en compte les préconisations de l'évaluation externe,
- et en programmant la mise en œuvre des orientations retenues pour les 5 années à venir (2015 – 2019) avec l'ARS et le Conseil général dans le cadre du CPOM.

## **7. Mener à bien le renouvellement de l'équipe de direction de l'APEI**

Deux cadres de l'équipe de direction – sur les quatre qu'elle compte – prendront leurs retraites dans quelques mois .... Le conseil d'administration et le bureau doivent donc dans les prochains mois recruter le futur directeur général de l'APEI, et un cadre de direction pour l'ESAT et le SAAJ.

## **8. ... et poursuivre les actions déjà engagées et les combats menés par l'APEI depuis de nombreuses années pour la qualité de vie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes porteuses d'un handicap d'origine intellectuelle vivant dans le bassin sabolien**

Il s'agira donc de :

→ Réaffirmer l'attachement de l'association à la priorité de l'intégration des personnes handicapées dans les structures de droit commun de la société, chaque fois que cela est possible, en mettant en place les aménagements et les accompagnements spécialisés nécessaires :

- dans les lieux d'accueil de la petite enfance pour les plus jeunes,
- à l'école et au collège pour les jeunes d'âge scolaire,
- dans des activités sportives, culturelles, de loisirs ...
- dans l'entreprise et le milieu ordinaire de travail.

→ Continuer, avec les partenaires du bassin sabolien, la recherche de solutions d'accueil adaptées pour les personnes handicapées vieillissantes de la région.

→ Poursuivre le travail des commissions

- communication : éditer « les BLABLAS de l'APEI » chaque trimestre et tenir à jour les actualités du site Internet rénové
- familles : rencontrer les familles, et les inviter à s'associer aux projets de l'APEI
- accessibilité : poursuivre le travail engagé.

